

COMMUNIQUE DE PRESSE

Bordeaux, le 8 septembre 2021

Consommation d'alcool pendant la grossesse : un risque pour le bébé encore sous-estimé

A l'occasion de la journée mondiale de sensibilisation au Syndrome d'Alcoolisation Fœtale (SAF), le 9 septembre prochain, l'ARS Nouvelle-Aquitaine, la Coordination Régionale Addictions (COREADD) et le Réseau Périnatal Nouvelle-Aquitaine (RPNA) souhaitent rappeler les effets néfastes de l'alcool sur le bon développement du bébé in utero et l'importance d'adopter le réflexe « Zéro alcool pendant la grossesse ». L'alcoolisation fœtale est en effet la 1^{ère} cause de handicap mental d'origine non génétique chez l'enfant. Il est toujours bénéfique pour le bébé de stopper la consommation d'alcool quel que soit le stade de la grossesse.

>>> Des risques encore souvent minimisés voire méconnus

Quelle que soit la quantité absorbée et quel que soit le type de boisson alcoolisée, la consommation d'alcool pendant la grossesse expose le bébé à des perturbations de son développement.

On ne connaît pas aujourd'hui le seuil de consommation d'alcool en-dessous duquel il n'y aurait pas de risques pour le bébé, c'est pourquoi le principe de précaution « zéro alcool pendant la grossesse » est essentiel. Or, dans la dernière enquête¹ menée par Santé publique France : seuls 25% des Français affirmaient que « toute consommation d'alcool pendant la grossesse comporte un risque pour l'enfant ».

Le terme « **Troubles du Spectre de l'Alcoolisation Fœtale** » (TSAF) désigne un continuum d'effets résultant de l'exposition prénatale à l'alcool. Il recouvre l'ensemble des troubles du neurodéveloppement présents chez un enfant et pouvant survenir dès la naissance. On distingue deux formes :

- **Les Troubles du Spectre de l'Alcoolisation Fœtale sans malformation (TSAF-NS)**, avec troubles de l'attention, du comportement, difficultés d'apprentissage... = **environ 1% des naissances en France**, soit environ 8 000 bébés chaque année.
- **Le Syndrome d'Alcoolisation Fœtale (SAF)**, avec traits faciaux caractéristiques, retard de croissance et troubles cognitifs = la conséquence la plus grave, visible dès la naissance, mais la moins fréquente qui concerne **1 ‰ naissances soit environ 800 enfants par an**.

⇒ En tout, **on estime que 500 000 Français (enfants + adultes) sont atteints par ces troubles à divers degrés**. Elles sont pour la plupart « invisibles », très peu repérées et sous diagnostiquées.

¹ Etude réalisée par BVA pour Santé publique France du 25 au 27 juin 2015 auprès d'un échantillon représentatif de la population française de 1005 personnes âgées de 15 ans et plus.

>>> La région Nouvelle-Aquitaine fortement mobilisée

Le Centre Ressources Addictions et Grossesse (CRAG), une spécificité régionale

Impulsé en 2016 par l'ARS Nouvelle-Aquitaine en réponse à une sollicitation de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives (MILDECA), **le CRAG est un programme innovant dont les missions sont centrées sur la prévention, la coordination et la formation autour des addictions et la grossesse, pour faciliter leur repérage et leur prise en charge en soins premiers.**

Porté par la COREADD (association néo-aquitaine d'accompagnement des professionnels de santé dans le champ des addictions) en partenariat avec le RPNA (réseau régional de santé en périnatalité), le [CRAG en Nouvelle-Aquitaine](#) est un des deux seuls centres ressources sur l'alcoolisation fœtale existant en France avec le [Centre Ressources ETCAF sur l'île de La Réunion](#). Il est financé par l'ARS Nouvelle-Aquitaine.

Le CRAG organise notamment chaque année : 1/ [une campagne de mobilisation autour du message « Zéro alcool pendant la grossesse »](#) en septembre (avec diffusion d'outils de prévention et kits réseaux sociaux), 2/ [un colloque Addictions et Périnatalité](#) qui se tiendra le **5 octobre prochain au Palais des Congrès d'Arcachon** (événement gratuit à destination des professionnels des champs médico psycho et sociaux), 3/ [des formations en présentiel ou à distance](#) (ex : **webinaire sur « L'alcool et ses conséquences sur la grossesse »** avec la participation des experts du Centre Ressources TSAF à La Réunion), 4/ **des temps de rencontres et d'échanges** afin de coordonner et accompagner les acteurs dans chaque territoire.

La Nouvelle-Aquitaine, un territoire dynamique et innovant en la matière

La région présente plusieurs projets innovants, soutenus par l'ARS Nouvelle-Aquitaine, qui seront présentés le 5 octobre lors du colloque « Addictions et Périnatalité » organisé par le CRAG. Parmi eux :

- ⇒ **l'information du grand public** (exposition de kakémonos mise à disposition des maternités et des établissements sur demande)
- ⇒ **le repérage des usages et des interventions durant la grossesse.** Ex. : mise en place par le RPNA d'un auto-questionnaire de repérage des vulnérabilités maternelles dans les maternités ;
- ⇒ **le suivi des femmes ayant des usages.** Ex. : l'[Equipe Mobile Addictions et Parentalité](#) au CHU-Charles Perrens, les appartements de coordination thérapeutique pour femmes enceintes précaires et/ou toxicomanes ([« Les Apparts » de La CASE](#)) à Bordeaux, [l'Unité Mère-Enfant du CSAPA de Broquedis](#) dans les Landes, des démarches d'aller-vers des sages-femmes ELSA (Equipe de Liaison et de Soins en Addictologie), etc. ;
- ⇒ **le parcours des enfants nés.** Ex : le développement d'un réseau de suivi des nouveau-nés vulnérables ayant objectifs le dépistage précoce des signes d'alerte pouvant engendrer des troubles du neurodéveloppement et leur prise en charge.
- ⇒ **Le parcours des adultes ayant été victimes d'alcoolisation fœtale.** Ex. : le projet expérimental « Troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale & Justice » mené par la COREADD en partenariat avec l'association Vivre avec le SAF, visant à sensibiliser les professionnels de la justice et des forces de l'ordre aux conséquences de ce trouble sur les personnes qui en sont atteintes, et qui par leurs vulnérabilités, peuvent être plus facilement confrontées à la justice.

>>> Des idées reçues qui ont la vie dure et contre lesquelles il faut lutter

Diverses idées reçues circulent en population générale au sujet de l'alcool et la grossesse. Parmi les plus fréquentes :

« On m'a dit que le placenta protégeait le bébé comme un filtre ». FAUX. Le placenta n'est pas une barrière. L'alcool consommé par la mère passe dans le sang du bébé par le placenta. Rapidement, il y a autant d'alcool dans le sang du bébé que dans celui de la mère. En plus, son foie est immature et élimine l'alcool plus lentement, il reste donc exposé plus longtemps aux effets toxiques de l'alcool. Même en consommant peu et de façon espacée, l'alcool s'accumule dans le liquide amniotique dans lequel baigne le bébé et qu'il absorbe en permanence.

« En fin de grossesse, je peux me permettre de boire de l'alcool car mon bébé est formé, il ne risque donc plus rien ! » FAUX. En fin de grossesse, les organes du bébé sont en effet bien développés, mais son cerveau reste sensible à la toxicité de l'alcool quel que soit le trimestre de grossesse. Consommer de l'alcool en fin de grossesse, peut exposer le futur enfant à des troubles du neurodéveloppement (hyperactivité, troubles de l'apprentissage, etc...).

« Boire de la bière ou du vin pendant la grossesse, c'est moins dangereux que boire des alcools forts. » FAUX. Il n'y a pas d'alcool moins dangereux qu'un autre. Un verre standard (= dose servie dans les bars) de bière, de vin, de vodka ou de whisky contiennent la même quantité d'alcool pur. Tous les alcools sont neurotoxiques, en particulier sur le cerveau du bébé, et ce durant toute la grossesse.

« Boire une petite coupe de champagne quand on est enceinte pour une grande occasion est sans danger. » FAUX. Même si le risque est faible, il n'est pas nul. Comme dans toute chose, le rapport bénéfice/risque doit être pesé. L'enfant n'a aucun bénéfice à la consommation d'alcool de sa mère, mais il court un risque (fausse couche, accouchement prématuré, mauvais développement des organes du fœtus, retard mental ou physique, troubles du comportement, etc.). La balance est simple.

- ⇒ **Pour ne pas prendre de risque, il est fortement recommandé d'adopter le principe de précaution « Zéro alcool pendant la grossesse », idéalement dès le désir d'enfant.** En effet, il arrive souvent aux femmes de consommer de l'alcool avant de se savoir enceinte, arrêter dès le désir de grossesse permet d'éviter cette situation pouvant être source d'inquiétude.
- ⇒ **Les femmes en difficulté avec leur consommation d'alcool ou de substances psychoactives** peuvent bénéficier d'un suivi par des professionnels de santé spécialisés, qui peuvent les accompagner et les aider avec bienveillance et sans jugement (consulter l'[annuaire Addictolic](#) et le dispositif d'aide à distance [Alcool-Info-Service](#)).

Le rôle de « supporter » de l'entourage

La pression sociale à consommer de l'alcool peut être forte, y compris pendant la grossesse. Aussi, afin de soutenir une femme enceinte, l'entourage (conjoint, famille, amis) a aussi un rôle à jouer en évitant de lui proposer de l'alcool, en prévoyant des boissons non alcoolisées attractives (mocktails, jus de fruits pressés, eaux aromatisées...) et en évitant les questions indiscrettes (durant le 1^{er} trimestre une femme peut souhaiter rester discrète sur sa grossesse).

Contact CRAG

N° portable : 06 33 64 03 61/ 06 15 67 96 11

contact@crag-na.com